

LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
PARAISSANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

UNION INTERNATIONALE: Mesures prises pour l'exécution de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928. GRANDE-BRETAGNE. I. Ordonnance concernant l'application de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, à la Zone espagnole du Maroc, du 21 février 1935, p. 49. — II. Ordonnance concernant l'application de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, à la Cité du Vatican, du 30 octobre 1935, p. 49. — III. Ordonnance concernant l'application de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, à la Lettonie, du 2 février 1937, p. 50.

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES: La perception des droits d'auteur sur les œuvres des arts figuratifs en Allemagne, p. 50. — La statistique internationale de la production intellectuelle en 1935 (cinquième et dernier article). République Argentine, Chine, Colombie, Espagne, Mexique, Portugal, Russie, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay, Yougoslavie, Conclusion, p. 52.

NOUVELLES DIVERSES: L'entrée de la Lettonie dans l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, p. 60.

BIBLIOGRAPHIE: Ouvrage nouveau (*Kopfle*), p. 60.

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

MESURES PRISES PAR LES PAYS DE L'UNION

POUR

l'exécution de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928

GRANDE-BRETAGNE

I

ORDONNANCE

concernant

L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE BERNE, RÉVISÉE EN DERNIER LIEU À ROME LE 2 JUIN 1928, À LA ZONE ESPAGNOLE DU MAROC

(Du 21 février 1935.)⁽¹⁾

Attendu que Sa Majesté, usant de la faculté qui lui a été conférée par la loi de 1911 sur le droit d'auteur (appelée ci-après la loi)⁽²⁾, a daigné édicter le «*Copyright (Rome Convention) Order, 1933*» (appelé ci-après l'ordonnance principale)⁽³⁾;

Attendu que l'Espagne a notifié que la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Rome le 2 juin 1928, était applicable à la Zone espagnole du Maroc;

⁽¹⁾ Traduit de l'original anglais obligamment communiqué par l'Administration britannique.

⁽²⁾ Voir *Droit d'Auteur* du 15 février 1912, p. 17.

⁽³⁾ *Ibid.*, numéro du 15 décembre 1935, p. 133.

Attendu que la section 32 de la loi dispose que Sa Majesté peut édicter des ordonnances en Conseil tendant à modifier ou à abroger une ordonnance rendue aux termes de la loi, mais qu'aucune ordonnance édictée en vertu de ladite section ne peut porter atteinte à des droits ou à des intérêts acquis à la date de son entrée en vigueur, droits et intérêts dont toute ordonnance de cette nature doit assurer la protection;

EN CONSÉQUENCE, Sa Majesté, de et par l'avis de Son Conseil privé, et en vertu des pouvoirs qui Lui sont conférés par la loi et de tous les autres pouvoirs dont Elle dispose, daigne ordonner et ordonne par les présentes, ce qui suit :

1. L'ordonnance principale sera appliquée comme si :

- a) la Zone espagnole du Maroc était comprise, dans l'article 1^{er}, au nombre des pays étrangers membres de l'Union visée par ledit article;
- b) la fin de la troisième annexe contenait les mots et les chiffres suivants: «*Maroc (Zone espagnole) 21 février 1935 8 décembre 1934*»;
- c) les mots «*21 février 1935*» étaient insérés dans l'article 3, en lieu et place des mots «*la date de la présente ordonnance*», par rapport à toute œuvre à laquelle la loi est applicable, aux termes de cet article, en vertu de la présente ordonnance.

2. Rien dans la présente ordonnance ne portera atteinte à des droits et à des

intérêts acquis à la date de son entrée en vigueur, en vertu de l'ordonnance principale.

3. L'*Interpretation Act, 1889*, s'appliquera à l'interprétation de la présente ordonnance, comme s'il s'agissait d'un Acte du Parlement.

4. La présente ordonnance pourra être citée comme le «*Copyright (Rome Convention) (Marocco Spanish Zone) Order, 1935*».

M. P. A. HANKEY.

II

ORDONNANCE

concernant

L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE BERNE, RÉVISÉE EN DERNIER LIEU À ROME LE 2 JUIN 1928, À LA CITÉ DU VATICAN

(Du 30 octobre 1935.)⁽¹⁾

Attendu que Sa Majesté, usant de la faculté qui lui a été conférée par la loi de 1911 sur le droit d'auteur (appelée ci-après la loi), a daigné édicter le «*Copyright (Rome Convention) Order, 1933*» (appelé ci-après l'ordonnance principale);

Attendu que la Cité du Vatican a accédé à la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Rome le 2 juin 1928;

Attendu que la section 32 de la loi dispose que Sa Majesté peut édicter des

⁽¹⁾ Traduit de l'original anglais obligamment communiqué par l'Administration britannique.

ordonnances en Conseil tendant à modifier ou à abroger une ordonnance rendue aux termes de la loi, mais qu'aucune ordonnance édictée en vertu de ladite section ne peut porter atteinte à des droits ou à des intérêts acquis à la date de son entrée en vigueur, droits et intérêts dont toute ordonnance de cette nature doit assurer la protection;

EN CONSÉQUENCE, Sa Majesté, de et par l'avis de Son Conseil privé, et en vertu des pouvoirs qui Lui sont conférés par la loi et de tous les autres pouvoirs dont Elle dispose, daigne ordonner et ordonne par les présentes, ce qui suit :

1. L'ordonnance principale sera appliquée comme si :

- a) la Cité du Vatican était comprise, dans l'article 1^{er}, au nombre des pays étrangers membres de l'Union visée par ledit article;

b) la fin de la troisième annexe contenait les mots et les chiffres suivants : «Cité du Vatican

3 octobre 1935 12 septembre 1935»;

- c) les mots «3 octobre 1935» étaient insérés, dans l'article 3, en lieu et place des mots «la date de la présente ordonnance», par rapport à toute œuvre à laquelle la loi est applicable, aux termes de cet article, en vertu de la présente ordonnance.

2. Rien dans la présente ordonnance ne portera atteinte à des droits et à des intérêts acquis à la date de son entrée en vigueur, en vertu de l'ordonnance principale.

3. *L'Interpretation Act*, 1889, s'appliquera à l'interprétation de la présente ordonnance, comme s'il s'agissait d'un Acte du Parlement.

4. La présente ordonnance pourra être citée comme le «*Copyright (Rome Convention) (Vatican City) Order, 1935*».

M. P. A. HANKEY.

III ORDONNANCE concernant

L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE BERNE,
REVISÉE EN DERNIER LIEU À ROME LE 2 JUIN
1928, À LA LETTONIE

(Du 2 février 1937.)⁽¹⁾

Attendu que Sa Majesté feu le Roi Georges V, usant de la faculté qui Lui a été conférée par la loi de 1911 sur le droit d'auteur (appelée ci-après la loi),

(1) Traduction de l'original anglais obligeamment communiqué par l'Administration britannique.

a daigné rendre l'ordonnance de 1933 concernant la mise à exécution de la Convention de Berne révisée à Rome (appelée ci-après l'ordonnance principale);

Attendu que la Lettonie a adhéré à la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques signée à Rome le 2 juin 1928, sous la réserve que les dispositions de l'article 5 de la Convention de Berne dont il est question dans l'ordonnance principale, dispositions concernant le droit de traduction, telles qu'elles ont été amendées par l'Acte additionnel mentionné dans ladite ordonnance, seront substituées aux dispositions de l'article 8 de la Convention de Rome à laquelle l'ordonnance principale se réfère;

Attendu qu'il est prévu à l'article 32 de la loi que Sa Majesté pourra rendre en Conseil les ordonnances destinées à changer, révoquer ou modifier toute ordonnance rendue en Conseil en vertu de la loi, aucune ordonnance rendue en vertu dudit article ne pouvant toutefois porter atteinte ou préjudice aux droits ou intérêts acquis ou nés au moment de la mise à exécution de ladite ordonnance, ces droits et intérêts devant y trouver protection;

EN CONSÉQUENCE, Sa Majesté, de et par l'avis de son Conseil privé, et en vertu de l'autorité qui Lui est conférée par la loi et de tous les autres pouvoirs dont Elle dispose à cet effet, daigne ordonner et ordonne par les présentes ce qui suit :

1. L'ordonnance principale portera effet comme si :

- a) la Lettonie était mentionnée à l'article 1^{er} parmi les pays unionistes étrangers qui y sont énumérés comme faisant partie de l'Union littéraire et artistique;

b) les mots et dates suivants étaient ajoutés à la fin de la troisième annexe :

«Lettonie 15 mai 1937 15 mai 1937»;

c) la Lettonie était mentionnée à l'article 2, chiffre II, lettre b, parmi les pays étrangers qui y sont énumérés;

d) les mots et chiffres «15 mai 1937» étaient, dans l'article 3, substitués aux mots «date de la présente ordonnance», par rapport à toute œuvre à laquelle la loi est applicable en vertu de la présente ordonnance.

2. Rien dans la présente ordonnance ne portera atteinte à des droits ou intérêts acquis ou nés à la date de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, en vertu de l'ordonnance principale.

3. *L'Interpretation Act* de 1889 s'appliquera à l'interprétation de la présente ordonnance, comme s'il s'agissait d'un Acte du Parlement.

4. La présente ordonnance pourra être citée comme «*The Copyright (Rome Convention) (Latvia) Order, 1937*».

M. P. A. HANKEY.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

LA PERCEPTION DES DROITS D'AUTEUR SUR LES ŒUVRES DES ARTS FIGURATIFS EN ALLEMAGNE

Tandis qu'en France il existe depuis longtemps une organisation des artistes en vue de la perception de leurs droits pour la reproduction des œuvres d'art (Syndicat de la propriété artistique), l'équivalent de cette institution n'existe pas en Allemagne. Les auteurs des œuvres appartenant aux arts figuratifs n'ont envisagé jusqu'ici, dans ce pays, que la vente des exemplaires originaux et considéré comme quantité négligeable l'écoulement des reproductions. Du moins n'ont-ils rien fait pour favoriser celui-ci en formant un groupement commercial des intéressés. Mais depuis quelque temps, les possibilités de vente des œuvres artistiques originales se sont singulièrement raréfiées ensuite de la crise économique si grave, des bouleversements politiques et de la décadence du goût et de l'amour des arts. Les classes qui autrefois achetaient des œuvres d'art se sont appauvries; les grandes commandes jadis passées par des princes ou des autorités ecclésiastiques ont disparu; on n'éprouve plus le même besoin de s'entourer d'œuvres d'art; bref, toute l'attitude du public en face de l'art s'est modifiée profondément. Rien d'étonnant dès lors que les artistes allemands se soient préoccupés de tirer un meilleur parti du droit de reproduction de leurs œuvres. Les copies, qui coûtent moins cher que les originaux, risquent encore de se vendre un peu mieux que ceux-ci. Cependant, si l'on entend faire rendre quelque chose à cette exploitation, il est, à notre époque, nécessaire de s'organiser. M. le Dr *Justus Koch*, avocat à Berlin, dans une conférence prononcée le 25 avril 1935 devant les membres de l'Association pour la protection de la propriété industrielle, a insisté là-dessus. Nous empruntons à

son exposé, qui a paru dans *Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht* de juillet 1935, les considérations qui suivent.

M. Koch note avec raison qu'il ne s'agit pas seulement de sauvegarder les intérêts individuels de chaque artiste, mais de protéger l'art lui-même, qui exige que tout soit tenté pour empêcher le tarissement de la création artistique. Sur cette remarque d'ordre général se greffent les observations et suggestions particulières du conférencier. Faute d'une organisation née de l'initiative privée, le droit de reproduction des artistes n'est en général pas exploité en Allemagne. S'il l'est exceptionnellement, l'artiste ne reçoit presque toujours qu'une somme forfaitaire unique, dont le montant est fixé sans égard aux proportions véritables de la vente. M. Koch cite un cas où le droit de reproduire une statuette avait été cédé à une fabrique de porcelaine pour le prix de 1000 marcs, alors que des milliers et des milliers de reproductions valurent à la cessionnaire des bénéfices très importants. Dans un autre cas, une fabrique de cigarettes s'était procuré une marque d'une grande force de propagande et dont la valeur constituait l'essentiel de sa fortune. Et l'on connaît l'habitude qu'ont certaines revues d'art de reproduire les tableaux d'un peintre; sans verser à ce dernier les moindres honoraires. Seule une organisation des artistes serait à même de découvrir les cas innombrables dans lesquels les œuvres d'art sont reproduites sans autorisation; elle seule pourrait efficacement s'élever contre de telles pratiques. L'intervention individuelle des artistes n'est pas possible à cause de la peine et des frais qu'elle occasionne aux intéressés. D'autre part, les exploitants s'abstiennent souvent de verser des droits de reproduction simplement parce qu'ils reculent devant l'effort à accomplir pour trouver l'artiste, alors qu'ils seraient tout disposés à verser une redevance à une organisation connue.

La perception de la société artistique devra s'inspirer de la perception musicale: tous les droits de reproduction passeront par disposition statutaire à la société perceptrice, aussi bien pour les œuvres futures que pour les œuvres existantes. Étant donnée la structure politique de l'Allemagne actuelle, une société soumise à la surveillance de l'État (comme la *Stagma*) s'impose aussi pour la perception artistique. La cession des droits de l'artiste à la société est indispensable pour empêcher les pressions qui pourraient s'exercer en vue d'obte-

nir le droit de reproduction moyennant un forfait. Si, actuellement déjà, des contrats passés avec des éditeurs lient pour l'avenir les artistes qui ont fait abandon de leurs droits futurs de reproduction à leurs cessionnaires, ces derniers pourront entrer dans la société, en lieu et place des cédants, et à cette occasion il sera peut-être possible de récupérer en faveur des artistes une partie du produit des droits cédés. La cession forcée devra aussi s'appliquer aux œuvres créées dès l'origine en vue d'être multipliées en de nombreux exemplaires; en revanche, l'art appliqué demeurerait en dehors du champ d'activité de la nouvelle société de perception.

Celle-ci réussira beaucoup plus facilement que la société musicale dans la tâche qui lui incombe de découvrir les cas de reproduction et de faire valoir ses droits. La société artistique, elle aussi, cédera ceux-ci isolément ou bien par voie de contrats annuels et forfaitaires s'appliquant à tous les ouvrages de son répertoire, et qui permettraient par exemple à des revues de reproduire ce qu'elles veulent. La redevance se calculerait d'après le tirage de la publication qui reproduit et en tenant compte de l'importance économique de toute l'entreprise de l'usager. En vertu de la cession, la société pourra poursuivre elle-même devant les tribunaux ceux qui violeraient les droits qu'elle tient des artistes. La répartition se ferait selon l'utilisation de chaque œuvre, ou d'après un système mixte qui attribuerait aux œuvres, d'après leur valeur, des parts variables du total perçu, cela afin de favoriser dans une certaine mesure les œuvres sérieuses qui procureraient à leurs auteurs une rémunération proportionnellement plus forte que les œuvres faisant partie de la production courante. La perception musicale est fondée sur le même principe.

De l'avis du Dr Koch, la société artistique devrait en outre être chargée de percevoir le *droit de suite* qu'il s'agirait d'introduire en Allemagne. L'auteur conteste la pertinence des arguments invoqués dans ce pays contre cette réforme. Selon lui, l'œuvre doit toujours être considérée comme une émanation de la personnalité du créateur, d'où il suit que les tiers ne devraient jamais pouvoir en faire l'objet d'une affaire, sans associer l'artiste au sort pécuniaire de sa création. L'œuvre n'est pas produite comme une marchandise en vue de la circulation commerciale; la production artistique est en règle générale quelque chose de spon-

tané, de «gratuit», sauf s'il s'agit d'un ouvrage commandé. C'est pourquoi le prix devrait être payé autrement que dans le commerce ordinaire: une rémunération équitable n'est possible précisément qu'avec le droit de suite, c'est-à-dire par des versements successifs à chaque aliénation nouvelle. Le paiement du premier acquéreur ne représentera très probablement pas la véritable contre-valeur de l'œuvre; si, par des ventes subséquentes, le succès s'affirme, il est juste que l'artiste en bénéficie par des encaissements complémentaires. La plus-value des œuvres d'art est en général la conséquence du travail postérieur de l'artiste; la réputation accrue de celui-ci profite aux premières œuvres. Le droit de suite mettrait l'artiste dans une situation analogue à celle de l'écrivain ou du musicien qui tirent parti, l'un de son droit de diffusion, l'autre de son droit d'exécution, et peuvent s'assurer ainsi des revenus durables. Cependant, une simple participation à la plus-value (différence entre la dernière et l'avant-dernière vente), selon le système envisagé par le premier projet gouvernemental allemand, serait pratiquement inexécutable et nous jugerions insuffisant le taux de 3% du gain réalisé, que propose M. Koch. Seule une redevance de 3% calculée sur le prix de vente entier nous paraît acceptable: le vendeur pourra supporter cette charge même dans les cas où il ne ferait pas de bénéfice, parce que dans les nombreux cas contraires ce petit prélèvement ne diminuera guère les gains, qui resteront toujours assez grands pour courir le risque d'éventuelles ventes à perte. De toute façon, les sommes encaissées pour le droit de suite, ajoutées à celles que les artistes touchent pour la vente première de leurs œuvres, ne représenteront jamais qu'une contre-prestation raisonnable en échange des œuvres ainsi entrées dans la circulation. Si le droit de suite doit s'exercer dans toutes les ventes, il faut naturellement édicter une disposition qui rendra obligatoire l'annonce de chaque vente à la société de perception, sous peine d'une forte amende à payer par le fautif (par ex. dix fois la taxe).

L'offensive de M. Koch en faveur du droit de suite aura-t-elle du succès? Cela nous paraît bien douteux, étant donnée l'opinion dominante en Allemagne. Le premier projet gouvernemental impliquait la reconnaissance de ce droit: l'opposition fut générale. Aussi le deuxième projet a-t-il laissé tomber cette réforme. Une autre réforme nous semble

encore plus aléatoire. Ce serait celle qui introduirait la vente des œuvres d'art par acomptes, la société de perception étant chargée de percevoir ceux-ci et de verser à l'artiste le prix plein avant de l'avoir touché elle-même, sous déduction d'une petite retenue pour les risques. Le risque que la société courrait ainsi nous semble si grand que l'artiste ne pourrait guère recevoir d'emblée une somme appréciable. En revanche, la dernière suggestion de M. Koch serait, à nos yeux, très efficace et facilement réalisable : il s'agirait de soumettre à une redevance toute utilisation des œuvres acquises au domaine public. Le produit de cette redevance payée à l'État serait employé par celui-ci pour acheter des œuvres d'art. Cette taxe « domaniale » pourrait être perçue par la société officiellement contrôlée (comme cela se fait en Italie pour la représentation et l'exécution des œuvres tombées dans le domaine public). Seule la valeur de l'œuvre, et non pas la situation pécuniaire de l'artiste, serait décisive pour les achats qui seraient faits avec ce fonds. Le choix incomberait à une commission nommée par le Gouvernement et les corporations d'artistes. Pour assurer le paiement de la taxe, il faudrait prescrire qu'aucune vente d'une œuvre du domaine public ne sera valable si un timbre apposé sur l'œuvre ne porte pas quittance du versement dû à l'État. La société de perception pourrait aussi faire empêcher par la police toute vente sans taxe. Le taux envisagé est de 5 % du prix de vente.

Ces propositions seront-elles agréées par les autorités compétentes et auront-elles l'efficacité désirée ? L'avenir le dira.

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

DE LA

PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1935

(Cinquième et dernier article)⁽¹⁾

République Argentine

Périodiques en 1935 : 683. 384 paraissaient à Buenos-Aires, savoir : 49 publications quotidiennes, 18 autres périodiques et 317 revues et bulletins. (Informations de M. Navarro Salvador.)

D'après une autre revue (*Bulletin* de la Société suisse des éditeurs de journaux du 31 août 1936, p. 697), 2820 périodiques seraient édités en Argentine. Ce total comprend 1618 journaux quotidiens et feuillets hebdomadaires. Les périodiques de la capitale se chiffrent par 1256.

⁽¹⁾ Voir *Droit d'Auteur* des 15 décembre 1936, 15 février, 15 mars et 15 avril 1937, p. 136, 18, 26 et 41.

Chine⁽¹⁾

On pourrait être tenté de croire que la Chine, si peuplée, est une grande productrice de livres. Il n'en est rien. Tandis que le Japon avait édité en 1930 22 476 ouvrages (v. *Droit d'Auteur* du 15 janvier 1935, p. 12, 1^{re} col.), la Chine, pendant la même année, n'en a pas fait paraître plus de 1000. Cela semble d'autant plus extraordinaire que le Céleste Empire a connu l'imprimerie bien avant l'Europe de Gutenberg. Plusieurs siècles avant Jésus-Christ, on éditait les préceptes de Confucius, en utilisant des caractères en métal et en bois. Mais comme l'instruction a toujours été en Chine le privilège d'une caste très restreinte, les livres chinois ne s'adressaient en fait qu'à un nombre infime de lecteurs, d'où une consommation des plus limitées. Les vieux auteurs suffisaient aux besoins intellectuels : on les relisait sans éprouver le désir de connaître des ouvrages nouveaux. Ainsi s'explique la stagnation de la production littéraire chinoise. — Les premières imprimeries vraiment modernes furent installées en Chine par les Anglais et les Américains pour leurs journaux auxquels s'ajoutèrent bientôt des journaux en langue chinoise. Un citoyen anglais, E. Mayor, fonda en 1872 le *Shun Pao* de Changhaï, qui est devenu le journal le plus important de tout le pays. Aujourd'hui, tout un quartier de cette ville est consacré au livre et à la presse. L'invasion japonaise a donné aux éditeurs chinois un coup de fouet : afin de combattre la propagande ennemie, très habile et intense, ils ont lancé sur le marché 3331 livres en 1935. La production littéraire chinoise a donc plus que triplé depuis 1930. Sans doute, ce résultat demeure-t-il modeste en regard de l'immense population du pays. C'est que le public lettré est toujours encore clairsemé ; l'instruction reste le privilège d'une faible minorité. Pour remédier à cet état de choses, le propriétaire récemment décédé du *Shun Pao* a légué sa fortune, très considérable, aux écoles d'enseignement public.

Colombie

La Bibliothèque nationale de Bogota a fourni à M. Navarro Salvador les indications suivantes :

PRODUCTION LITTÉRAIRE DE LA COLOMBIE

Année	Livres	Brochures	Total	Revues
1932	50	64	114	191
1933	97	433	530	282
1934	225	470	695	292

⁽¹⁾ Source : *Chronique* de la Société des Gens de lettres de France, numéro de mars 1936, p. 220.

PRODUCTION DE LA CAPITALE DE BOGOTA

Année	Livres	Brochures	Total	Revues
1932	14	7	21	43
1933	49	140	189	84
1934	116	236	352	104

Périodiques paraissant en Colombie en 1934 : 591 (dans ce chiffre sont sans doute comprises les revues, dont le total figure plus haut). Quotidiens : 47 ; hebdomadaires : 224 ; publications mensuelles : 138, etc.

Espagne

La gratitude qu'année après année nous exprimons à notre dévoué et infatigable correspondant d'Espagne pour les questions de statistique, M. *Eduardo Navarro Salvador*, publiciste à Madrid 8, calle del Noviciado 14, prend cette fois-ci une signification toute particulière, puisque c'est en pleine période de troubles politiques, on pourrait même dire en pleine guerre civile, que notre collaborateur s'est préoccupé de réunir les matériaux de la statistique intellectuelle espagnole en 1935. Il l'a fait dans des circonstances exceptionnellement difficiles — on s'en doute — mais sans rien abandonner de sa précision et de sa conscience coutumières, donnant ainsi un exemple remarquable de fidélité à la tâche entreprise. Nous qui sommes les bénéficiaires d'une si belle application, nous ne voulons pas manquer d'offrir à M. Navarro Salvador, avant de soumettre à nos lecteurs les fruits de son labeur, l'hommage de notre reconnaissance toute spéciale, et nos vœux pour que, l'an prochain, son concours si apprécié nous soit acquis de nouveau dans des conditions normales.

A. — Commençons par la statistique des *publications mises dans le commerce en Espagne*, à l'exclusion, par conséquent, des rapports, brochures, dissertations, publications officielles et autres imprimés distribués gratuitement. Comme d'habitude, M. Navarro Salvador a consulté la *Bibliografía española*, organe de la Chambre officielle du Livre à Madrid, où paraissent aussi les titres d'un certain nombre d'ouvrages édités en langue espagnole dans les pays de l'Amérique latine et les Iles Philippines (104 en 1929, 44 en 1930, 26 en 1931, 47 en 1932, 663 en 1933, 477 en 1934, 525 en 1935). Notre correspondant n'a pas tenu compte de ces publications ; il s'est borné à dénombrer les œuvres éditées en Espagne, selon le principe admis en 1929 (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1929, p. 138, 1^{re} col.). Au demeurant, la *Bibliografía española* n'annonce qu'une très petite partie des œuvres pa-

raissant en langue espagnole dans les États qui composent l'Amérique latine. D'autre part, M. Navarro Salvador avait également éliminé de la statistique de 1934 les œuvres dont le prix n'est pas connu (856). Ce retranchement n'a pas été fait pour l'année 1935, ce qu'il ne faut pas perdre de vue en comparant les chiffres des deux années :

PUBLICATIONS MISES EN VENTE :

Années	Livres, etc.	Musique	Total
1926	2134	134	2268
1927	2184	190	2374
1928	2180	130	2310
1929	2322	115	2437
1930	2427	51	2478
1931	2436	56	2492
1932	2448	7	2455
1933	3194	0	3194
1934	2566	0	2566
1935	3246	5	3251

La *Bibliografía española*, qui n'avait pas mentionné d'œuvres musicales en 1933 et 1934, en indique 5 pour l'année 1935. Ce chiffre — est-il besoin de le dire ? — ne correspond nullement à la réalité. Notre collaborateur a pris la peine de combler cette lacune de la statistique officielle espagnole, et de dénombrer lui-même les compositions musicales publiées en 1934 et 1935 par les deux principaux éditeurs de musique espagnols : l'*Union musical española* et M. *Ildefonso Alier*.

	1934	1935
U. M. E.	399	369 (— 30)
I. Alier	250	312 (+ 62)
Total	649	681 (+ 32)

Ces chiffres se décomposent comme il suit :

	1934	1935
Musique instrumentale	299	400 (+ 101)
» pour piano	178	176 (— 2)
» vocale	48	38 (— 10)
» religieuse	124	67 (— 57)
Total	649	681 (+ 32)

PROPORTIONS EN % :

	1934	1935
Musique instrumentale	46	59 + 13 %
» pour piano	27	26 — 1 %
» vocale	8	5 — 3 %
» religieuse	19	10 — 9 %
	100	100

Il y a naturellement encore, à côté de l'U. M. E. et de M. Alier, d'autres éditeurs de musique en Espagne. Mais leur importance n'est pas comparable à celle des deux grandes maisons susnommées. Sans être absolument complets, les chiffres de M. Navarro Salvador embrassent donc tout le gros de la production musicale espagnole.

La statistique par *matières* des œuvres annoncées dans la *Bibliografía española* pendant les années 1934 et 1935 se présente ainsi :

	1934	1935		
0. Ouvrages généraux	1. Ouvrages génér.	3	16 + 13	
	2. Bibliographie	10	23 + 13	
	3. Philatélie	0	1 + 1	
1. Philosophie	4. Philosophie	36	72 + 36	
	5. Religion	212	239 — 27	
	6. Théosophie, occultisme	10	13 + 3	
2. Religion	7. Mythologie	0	0	
	8. Droit, législation	232	190 — 42	
	9. Sociologie	81	126 + 45	
3. Sciences sociales	10. Economie politique	48	42 — 6	
	11. Politique (science)	124	106 — 18	
	12. Statistique	8	30 + 22	
	13. Pédagogie, enseignement	151	204 + 53	
	14. Militaire et marine	25	71 + 46	
	15. Folklore et mœurs	12	6 — 6	
	16. Modes	8	1 — 7	
4. Philologie	17. Féminisme	7	1 — 6	
	18. Philologie	49	69 + 20	
	19. Sciences pures	80	162 + 82	
5. Sc. pures	20. Télégraphie, téléphonie, radio	9	4 — 5	
	21. Sciences appliquées	86	152 + 66	
	22. Aéronautique	3	8 + 5	
	23. Commerce, banque, bourse	24	56 + 32	
	24. Economie domestique	10	23 + 13	
	25. Médecine, hygiène, pharmacie, art vétérinaire	206	200 — 6	
	26. Beaux-arts et estampes	45	83 + 38	
	27. Culture physique	2	2	
	7. Arts et sports	28. Sports	7	9 + 2
		29. Jeux	4	8 + 4
30. Musique (œuvres techniques)		3	6 + 3	
8. Littérature	31. Tourisme	6	25 + 19	
	32. Littérature, critique, anthologies	102	180 + 78	
	33. Ouvrages pour les enfants	43	13 — 30	
	34. Poésie	72	131 + 59	
	35. Romans et nouvelles	556	493 — 63	
9. Histoire et géographie	36. Théâtre, critique dramatique	65	84 + 19	
	37. Sciences historiques	79	153 + 74	
	38. Biographies	84	149 + 65	
	39. Géographie, astronomie, météorologie	31	67 + 36	
	40. Cartographie	2	5 + 3	
	41. Voyages (livres de)	31	23 — 8	
	42. Compositions musicales	0	5 + 5	
Total des publications mises en vente	2566	3251 + 685		

La production *littéraire* espagnole de 1935 avec ses 3246 unités dépasse celle de toutes les neuf années précédentes. Si l'on envisage la production totale (qui comprend aussi les œuvres musicales), la même constatation s'impose. Cependant c'est ici le lieu de rappeler que le total de 1934 ne comprend pas 856 œuvres dont le prix était inconnu, tandis qu'en 1935 M. Navarro Salvador n'a pas pu pratiquer une élimination correspondante. L'augmentation de 1935 sur 1934 pourrait donc être fictive. En tout cas elle n'est pas, en réalité, aussi forte que dans le tableau ci-dessus. Il y aurait même diminution de 1935 sur

1934, si les œuvres ne portant pas mention du prix sont en 1935 aussi nombreuses qu'en 1934.

Des quarante-deux divisions du classement par matières, vingt-neuf progressent, onze reculent, deux sont stationnaires. Le total des gains (882) diminué du total des pertes (197) laisse en faveur des premiers un excédent de 685 unités. Voici encore un résumé comprenant uniquement les groupes de la classification décimale :

	1934	1935
0. Ouvrages généraux	13	40 + 27
1. Philosophie	36	72 + 36
2. Religion	222	252 + 30
3. Sciences sociales	696	777 + 81
4. Philologie	49	69 + 20
5. Sciences pures	80	162 + 82
6. Sciences appliquées	338	443 + 105
7. Arts et sports	67	133 + 66
8. Littérature	838	901 + 63
9. Histoire et géographie	227	397 + 170
Total de la production littéraire	2566	3246 + 680
Compositions musicales	0	5 + 5
Total général	2566	3251 + 685

Les brochures (publications de moins de cent pages) sont en augmentation constante depuis 1931, du moins si l'on envisage leur nombre en proportion de la production totale :

Année	Brochures	% de la production totale
1931	301	12,35 %
1932	432	17,64 %
1933	746	23,35 %
1934	668	26,03 %
1935	932	28,71 %

STATISTIQUE PAR LANGUES :

Ouvrages en langue	1934	1935
espagnole	2305	3012 + 707
» catalane	221	166 — 55
» latine	7	14 + 7
» de Galice	5	13 + 8
» française	5	12 + 7
» de Majorque	9	10 + 1
» de Valence	6	10 + 4
» portugaise	0	4 + 4
» allemande	0	2 + 2
» anglaise	7	1 — 6
» grecque classique	1	1
» de Vasconie	0	1 + 1
Total	2566	3246 + 680

Exprimée en pour cent, la production des ouvrages en langue espagnole a atteint depuis 1931 les chiffres ci-après :

1931	2319 ouvrages	= 95,19 %	de la production totale
1932	2327	= 95,05 %	
1933	3015	= 94,30 %	
1934	2305	= 89,83 %	
1935	3012	= 92,80 %	

La statistique des *traductions*, en espagnol, d'œuvres écrites en d'autres langues figure à la page 54, dans le tableau général conçu d'après le schéma de M. Lucien March. M. Navarro Salvador a pris soin d'autre part — ce dont nous lui sommes fort obligés — de calculer

ESPAGNE. — OUVRAGES ET TRADUCTIONS ÉDITÉS EN 1935 (œuvres musicales non comprises).

Catégories de matières	Nombre des ouvrages édités			Langues — Ouvrages édités							Traductions (comprises dans le total des ouvrages édités)											
	Livres	Brochures	Total	en espagnol	en catalan	en d'autres dialectes espagnols	en latin	en français	en d'autres langues	TOTAL	de l'allemand	de l'anglais	du français	de l'italien	du russe	du latin	du grec ancien et de l'hébreu	du portugais et de l'arabe	du danois	d'autres langues	TOTAL	
0. Ouvrages généraux . . .	21	19	40	35	3	—	1	—	1	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1. Philosophie	65	7	72	67	5	—	—	—	—	72	18	2	11	1	1	4	1	—	—	—	—	38
2. Religion	200	52	252	236	7	—	9	—	—	252	10	3	22	14	—	7	5	—	—	—	—	61
3. Sciences sociales . . .	597	180	777	733	39	—	2	2	1	777	34	20	25	11	5	—	2	1	—	1	—	99
4. Philologie	52	17	69	56	6	6	—	—	1	69	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
5. Sciences pures	99	63	162	153	7	1	—	1	—	162	10	4	3	1	—	—	—	—	—	—	—	18
6. Sciences appliquées . .	275	168	443	432	9	—	—	2	—	443	52	10	11	4	—	—	—	—	—	—	—	77
7. Arts et sports	67	66	133	124	4	2	—	2	1	133	5	5	8	1	1	—	—	1	—	—	—	21
8. Littérature	655	246	901	812	65	18	1	3	2	901	50	123	65	7	12	1	4	2	3	5	—	272
9. Histoire et géographie	283	114	397	364	21	7	1	2	2	397	15	10	23	2	7	—	2	—	—	1	—	62
Total (1935)	2314	932	3246	3012	166	34	14	12	8	3246	195	177	169	41	26	12	14	6	3	7	—	650
Total (1934)	1898	668	2566	2305	221	20	7	5	8	2566	147	182	208	27	39	22	7	11	3	8	—	654
Différence en comparaison de 1934	+416	+264	+680	+707	-55	+14	+7	+7	—	+680	+48	-5	-39	+14	-13	-10	+7	-5	—	-1	—	-4

pour les années 1928 à 1935 le pour cent des traductions par rapport au total des œuvres littéraires mises dans le commerce :

Années	Total des œuvres littéraires	Traductions (chiffre absolu)	Traductions (%)	Ouvres autochtones
1928	2180	525	24	1655
1929	2322	664	28,5	1658
1930	2427	882	36,3	1545
1931	2436	892	36,7	1544
1932	2448	754	30,8	1694
1933	3194	766	23,9	2428
1934	2566	654	25,5	1912
1935	3246	650	20,02	2596

De 1934 à 1935, la diminution absolue du nombre des traductions est insignifiante; la diminution proportionnelle, en revanche, dépasse 5 %. Ici encore, à la vérité, il faut se rappeler que les chiffres de 1934 et 1935 ne sont pas exactement comparables à cause des ouvrages sans indication de prix, ouvrages non compris dans le total de 1934, mais compris dans celui de 1935.

B. — Les imprimeurs espagnols sont obligés, en vertu de la loi, de déposer à la Bibliothèque nationale de Madrid les livres, brochures, estampes et cartes géographiques qui sortent de leurs ateliers. De 1926 à 1935, le mouvement de ces dépôts a été le suivant :

PUBLICATIONS DÉPOSÉES PAR LES IMPRIMEURS

Année	Livres	Brochures	Estampes	Cartes géogr.
1926	2941	3600	40	15
1927	2650	3612	32	17
1928	2830	3530	20	18
1929	2740	3912	12	40
1930	3000	3820	38	40
1931	3360	4000	70	35
1932	3700	4103	40	35
1933	3960	4200	25	60
1934	3990	4710	15	70
1935	2475	5018	32	29

De 1934 à 1935, il y a eu diminution de 1515 unités pour les livres et 41

unités pour les cartes géographiques. En revanche, les brochures et les estampes ont augmenté respectivement de 308 et de 17 unités. L'excédent des pertes sur les gains est de 1231 unités. La baisse du nombre des livres déposés s'explique, nous écrit M. Navarro Salvador, par la crise économique et la cherté de la vie. Moins coûteuses, les brochures ne sont pas touchées, au contraire. Elles bénéficient aussi de l'appoint que constituent les rapports des sociétés et corporations de tout genre.

C. — L'Office espagnol de la propriété intellectuelle a effectué en 1935 4126 inscriptions, contre 3749 en 1934 :

	1934	1935
Livres	2715	2130 (-585)
Brochures	861	1845 (+984)
Ouvres musicales(*)	130	99 (-31)
Estampes	14	12 (-2)
Dessins	7	3 (-4)
Cartes géographiques	22	37 (+15)
Total	3749	4126 (+377)

Voici les résultats d'ensemble des dix années 1926 à 1935 :

1926: 2450	1931: 2803
1927: 2465	1932: 3432
1928: 2647	1933: 3646
1929: 2611	1934: 3749
1930: 2652	1935: 4126

Les enregistrements à l'Office de la propriété intellectuelle (lequel est actuellement rattaché, sauf erreur, au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) doivent être effectués dans un délai d'un an à partir de la publication (art. 29, 33 et suivants de la loi espagnole sur la propriété intellectuelle, du 10 janvier 1879, v. *Droit d'Auteur* du 15 avril 1890, p. 33). Mais on sait que ces dispositions sont assez mal res-

(*) Les chiffres de 1934 et 1935 comprennent aussi un certain nombre de compositions musicales manuscrites.

pectées, et qu'à plusieurs reprises le Gouvernement a dû prendre des mesures en faveur des auteurs négligents pour soustraire ceux-ci aux conséquences jugées trop dures de l'inobservation du délai (v., par exemple, le *Droit d'Auteur* des 15 février 1895, p. 14, 15 juin 1910, p. 73, et 15 mars 1911, p. 30).

* * *

Comme d'habitude, M. Navarro Salvador a bien voulu dresser à l'intention de nos lecteurs, en se servant du schéma March, un tableau récapitulatif de la production littéraire espagnole en 1935. Cette statistique reprend le total de la Bibliographie espagnole (v. plus haut sous lettre A) et indique pour chaque catégorie de la classification décimale :

- 1° le nombre des brochures et celui des livres (la brochure, nous le rappelons plus haut, a moins de cent pages, le livre cent pages ou davantage);
- 2° le nombre des ouvrages d'après la langue dans laquelle ils ont été écrits;
- 3° le nombre des traductions d'après la langue de l'original (les traductions sont comprises dans le total des ouvrages édités).

On trouvera cet intéressant tableau au bas de la page. Les résultats de 1935 sont en général supérieurs à ceux de 1934. On ne constate des diminutions que pour les traductions faites de certaines langues (anglais, français, russe, latin, etc.).

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE SUR LES VILLES D'ESPAGNE :

	1934	1935
Madrid	1394 (55%)	1788 (55%)
Barcelone	859 (33%)	822 (25%)
Autres villes	313 (12%)	636 (20%)
Total	2566 (100%)	3246 (100%)

Madrid conserve en 1935 les positions acquises en 1934. Celles-ci marquaient un progrès sur 1933 (53%), mais non pas sur 1932, ni sur 1931 (56,5%; 59,2%).

Barcelone rétrograde en 1935 non seulement par rapport à 1934, mais aussi par rapport aux trois années 1933, 1932 et 1931 (30,3%; 30,5%; 29%).

Les autres villes bénéficient du recul de Barcelone et atteignent en 1935 un pour cent dépassant celui de 1934, et pareillement ceux de 1933, 1932 et 1931 (16,7%; 13%; 11,8%). Une certaine décentralisation est manifeste.

* * *

Il existe en Catalogne tout un réseau de bibliothèques de caisses d'épargne: ce sont des bibliothèques populaires qui, en peu de temps, sont devenues de très actifs foyers de culture. La première a été fondée en 1924; en 1934, il y en avait 35 qui possédaient ensemble un total de 73 504 volumes. Le nombre des lecteurs a été, cette année-là, de 516 938; celui des ouvrages consultés de 606 034. En 1935, il y a eu 558 424 entrées et 662 952 ouvrages consultés. (Voir la revue *Musée Gutenberg suisse*, année 1936, n° 4, p. 241).

Mexique

D'après l'*Annuaire bibliographique mexicain*, publié par le Gouvernement et consulté par M. Navarro Salvador, la production littéraire mexicaine a atteint :

en 1931: 739 ouvrages de tout genre
 en 1932: 754 » » » »
 en 1933: 718 » » » »

Portugal

Notre très dévoué et distingué collaborateur, M. Eduardo Navarro Salvador, publiciste à Madrid, a bien voulu recueillir à notre intention les données relatives à la production littéraire portugaise en 1934. Nous lui en exprimons ici notre vive gratitude. Le président du Conseil des Ministres portugais s'est intéressé au travail de notre correspondant, en faisant envoyer à celui-ci la documentation nécessaire. Les chiffres ci-après sont en partie extraits de l'*Annuaire statistique* rédigé par la Direction générale de la statistique du Portugal. Certains renseignements spéciaux émanent d'autres bureaux.

Le Conservatoire de l'enregistrement de la propriété intellectuelle, à Lisbonne, enregistre toutes les œuvres portugaises (premières éditions) que reçoit la Bibliothèque nationale de Lisbonne. Voici les chiffres concernant les années 1933 et 1934 :

STATISTIQUE DU CONSERVATOIRE DE L'ENREGISTREMENT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A. Section des publications littéraires et artistiques	Ouvrages enregistrés-	
	1933	1934
1. Beaux-arts	255	172 — 83
2. Poésie	142	212 + 70
3. Romans, nouvelles, etc.	287	245 — 42
4. Voyages	94	103 + 9
Total de la section A	778	732 — 46

B. Section des publications scientifiques	Ouvrages enregistrés-	
	1933	1934
1. Droit	495	371 — 124
2. Economie politique, finances	375	181 — 84
3. Histoire	208	301 + 93
4. Morale	87	82 — 5
5. Religion	99	74 — 25
6. Philosophie	46	72 + 26
7. Mathématiques	40	51 + 11
8. Sciences physiques	75	84 + 19
9. Sciences naturelles	103	298 + 195
10. Ouvrages divers	773	902 + 129
Total de la section B	2301	2417 + 116
Total général	3079	3149 + 70

Les tableaux qui suivent ont trait à la presse portugaise :

STATISTIQUE DES PÉRIODIQUES PORTUGAIS (Chiffres fournis par la Direction générale de la censure de la presse périodique du Portugal)

A. Classement géographique		
Périodiques paraissant	1933	1934
1. à Lisbonne	245	247 + 2
2. à Porto	94	101 + 7
3. aux Açores et à Madère	43	43
4. sur le reste du territoire portugais (colonies non comprises)	320	313 — 7
Total	702	704 + 2

B. Classement d'après la périodicité		
Périodiques:	1933	1934
1. quotidiens	32	29 — 3
2. bihebdomadaires	16	19 + 3
3. hebdomadaires	267	266 — 1
4. trimensuels	20	22 + 2
5. bimensuels	110	105 — 5
6. mensuels	155	166 + 11
7. autres (trimestriels, etc.)	102	97 — 5
Total	702	704 + 2

Les 247 (245) et 101 (94) journaux et revues édités à Lisbonne et à Porto se répartissent ainsi d'après la périodicité :

1. Lisbonne. Périodiques		
	1933	1934
quotidiens	10	9 — 1
hebdomadaires	43	50 + 7
bimensuels	38	32 — 6
mensuels	84	91 + 7
autres périodiques	70	65 — 5
Total	245	247 + 2

2. Porto. Périodiques		
	1933	1934
quotidiens	4	4
hebdomadaires	40	36 — 4
bimensuels	12	13 + 1
mensuels	23	26 + 3
autres périodiques	15	22 + 7
Total	94	101 + 7

C. Classement par matières

	1933	1934
1. Journaux politiques, d'information et coloniaux	324	343 + 19
2. Périodiques religieux	80	92 + 12
3. Périodiques de défense des classes sociales	72	33 — 39
4. Périodiques scientifiques et artistiques	60	53 — 7
5. Périodiques d'éducation	28	30 + 2
6. Périodiques de sport et de tourisme	31	28 — 3
7. Périodiques commerciaux et industriels	19	38 + 19
8. Périodiques de coopération et de prévoyance	16	9 — 7
9. Périodiques d'associations, de mode, etc.	9	12 + 3
10. Périodiques bibliographiques, littéraires, humoristiques, récréatifs	52	57 + 5
11. Magazines, revues	11	9 — 2
Total	702	704 + 2

Les journaux essentiellement politiques (128 en 1933; 113 en 1934) se répartissent ainsi entre les différentes tendances:

Journaux	1933	1934
a) républicains	54	52 — 2
b) républicains-démocratiques	37	1 — 36
c) nationalistes	20	19 — 1
d) nationalistes-syndicalistes	7	1 — 6
e) monarchistes	4	0 — 4
f) socialistes	6	2 — 4
g) union-nationale	0	38 + 38
Total	128	113 — 15

Les périodiques religieux (80 en 1933; 92 en 1934) se subdivisent en :

Périodiques	1933	1934
catholiques	65	71 + 6
spirites	8	9 + 1
protestants	7	12 + 5
Total	80	92 + 12

Les 47 musées publics portugais ont reçu en 1934 245 315 visiteurs contre environ 200 000 en 1933 et 218 875 en 1932.

878 œuvres cinématographiques ont été soumises en 1934 à la censure gouvernementale (874 en 1933; 849 en 1932; 621 en 1931). On comptait en 1934 30 salles de cinéma à Lisbonne (30 en 1933), 7 (11) à Porto, 11 (9) sur le reste du territoire portugais métropolitain.

Russie

La Chambre du Livre de l'U. R. S. S. à Moscou (directeur: M. V. Solovieff; chef de la section de statistique: M. C. Propina) nous a documenté d'une manière très détaillée sur la production littéraire de l'U. R. S. S. en général et de la R. S. F. S. R. en particulier, pendant l'année 1935. L'U. R. S. S. est l'Union des républiques soviétiques socialistes, la R. S. F. S. R. la principale de ces républiques, savoir: la République socialiste fédérative soviétique russe. Nous remercions la Chambre russe du Livre

de la peine qu'elle a prise à notre intention et empruntons à son intéressant mémoire les informations qui suivent :

PRODUCTION LITTÉRAIRE DE LA R. S. F. S. R.
(livres et brochures réunis)

1926:	24 772	(— 654)
1927:	24 118	(+ 382)
1928:	24 500	(+ 4974)
1929:	29 474	(+ 4721)
1930:	34 195	(+ 4208)
1931:	38 403	(— 3303)
1932:	35 100	(— 2721)
1933:	32 379	(+ 649)
1934:	33 028	(— 967)
1935:	32 061	

De 1934 à 1935, la production littéraire de la R. S. F. S. R. a légèrement diminué si l'on envisage, comme nous venons de le faire, le nombre des publications. En revanche, elle a augmenté si l'on considère le nombre des exemplaires tirés et le total des feuilles d'impression. Si l'on représente par 100 le nombre des exemplaires tirés en 1934, le chiffre correspondant pour 1935 est 100,2. Quant à l'étendue moyenne des imprimés, elle a régulièrement augmenté depuis 1932 :

1932: 4,6 feuilles	1934: 5,8 feuilles
1933: 4,9 »	1935: 6,7 »

On trouvera ci-dessous la statistique par *matières* des ouvrages parus en 1934 et 1935 en U. R. S. S. (et non pas seulement dans la R. S. F. S. R.). Cette statistique établie d'après le nombre des imprimés fait apparaître, d'une

façon générale, un léger recul de 1935 sur 1934. Il y a toutefois augmentation du nombre des ouvrages parus en langue russe et du nombre des réimpressions. D'autre part, l'étendue moyenne des imprimés est en hausse également dans l'U. R. S. S. (5,8 feuilles en 1934; 6,6 feuilles en 1935). Le tirage moyen d'un imprimé atteint 11 000 exemplaires dans l'U. R. S. S. et 11 200 exemplaires dans la R. S. F. S. R. Dans plusieurs rubriques, l'augmentation du tirage et des feuilles d'impression est considérable de 1934 à 1935 : dans la rubrique IV par exemple (politique), cette augmentation est de 33,4% pour le tirage et de 52,4% pour les feuilles d'impression; dans la rubrique XV (belles-lettres), de 37,2% et de 66,5%; dans la rubrique XI (médecine), de 26,9% et de 32,1%, dans la rubrique X (mathématiques, sciences naturelles), de 11,9% et de 20,3%. En ce qui concerne les ouvrages de belles-lettres, il y a même un accroissement important du nombre des publications qui passent de 3929 à 4967 (ou à 4466 si l'on met à part les œuvres traitant des problèmes de science littéraire). Les œuvres en vers forment un total de 750 volumes.

Dans la production totale de l'U. R. S. S., la première place revient aux œuvres sociales, politiques et économiques (32,4% du total); les belles-lettres forment le 11,6% du total en 1935, et le 9% en 1934.

La production littéraire de l'U. R. S. S. et de la R. S. F. S. R. se répartit ainsi entre les groupes de lecteurs visés par les ouvrages mis sur le marché :

U. R. S. S.	1934	1935
1. Littérature des masses	12 835	11 699 — 1136
2. Ouvrages pour les enfants	1 039	1 579 + 540
3. Ouvrages pour la jeunesse	1 405	940 — 465
4. Livres d'étude (de toute espèce)	6 417	5 337 — 1080
5. Ouvrages scientif.	6 638	7 003 + 365
6. Ouvrages pour les travailleurs pratiques	8 531	8 881 + 350
7. Ouvrages de référence	2 516	2 946 + 430
8. Publications officielles	1 759	1 580 — 179
9. Autres ouvrages	2 447	2 733 + 286
Total	43 587	42 698 + 889

R. S. F. S. R.	1934	1935
1. Littérature des masses	8 893	7 908 — 985
2. Ouvrages pour les enfants	595	962 + 367
3. Ouvrages pour la jeunesse	1 075	668 — 407
4. Livres d'étude (de toute espèce)	3 792	3 780 — 12
5. Ouvrages scientifiques	6 270	5 713 — 557
6. Ouvrages pour les travailleurs pratiques	6 821	7 158 + 337
7. Ouvrages de référence	2 380	2 533 + 153
8. Publications officielles	1 404	1 276 — 128
9. Autres ouvrages	1 798	2 063 + 265
Total	33 028	32 061 — 967

Les ouvrages pour les enfants et pour les travailleurs pratiques sont devenus plus nombreux de 1934 à 1935, aussi bien dans l'U. R. S. S. que dans la R. S. F. S. R. En revanche, l'augmentation du nombre des ouvrages scientifiques dans l'U. R. S. S. correspond à un fléchisse-

PRODUCTION LITTÉRAIRE DE L'U. R. S. S. EN 1934 ET 1935 PAR MATIÈRES (d'après le nombre d'imprimés)

Catégories de matières	Livres	Brochures (1)	TOTAL des livres et brochures		Ouvrages publiés en 1935			
	1935	1935	1934	1935	en russe	en d'autres langues	Traductions	Réimpressions (2)
I. Marxisme-Léninisme	352	137	776	489	248	241	241	110
II. Matérialisme dialectique et historique. Histoire de la philosophie	72	56	170	128	93	35	37	7
III. Komintern (Internationale communiste), VKP (b) (Parti communiste de l'U. R. S. S.), VLKSM (Fédération des jeunesses communistes léninistes)	683	1530	3361	2213	967	1246	671	45
IV. Politique	899	952	1407	1851	1330	521	561	33
V. Défense de l'U. R. S. S. Art militaire	495	505	1182	1000	748	252	197	82
VI. Sciences économiques	2027	3165	5469	5192	3880	1312	842	88
VII. Travail. Mouvement professionnel	278	594	839	872	708	164	99	19
VIII. Histoire	355	145	734	500	270	230	93	36
IX. Géographie	298	112	468	410	274	136	165	54
X. Mathématiques. Sciences naturelles	2417	1027	3425	3444	2311	1133	1102	646
XI. Médecine	779	945	1487	1724	1230	494	255	139
XII. Technique. Transports. Communications	5341	4576	9853	9917	9136	781	922	371
XIII. Economie rurale	1853	2233	4523	4086	2939	1147	538	196
XIV. Linguistique	893	270	1281	1163	591	572	91	314
XV. Belles-lettres. Sciences littéraires	3312	1655	3929	4967	2385	2582	1677	439
XVI. Beaux-arts	342	634	737	976	818	158	130	33
XVII. Ouvrages antireligieux	17	27	135	44	27	17	11	—
XVIII. Edification culturelle. Instruction publique	884	1306	2421	2190	1481	709	286	90
XIX. Bibliologie. Ouvrages de référence	436	1096	1390	1532	1307	225	78	23
TOTAL 1935	21 733	20 965	43 587	42 698	30 743	11 955	7996	2725
» 1934	21 957	21 630	43 587	— 889	30 716	12 871	8313	2206
	— 224	— 665			+ 27	— 916	— 317	+ 519

(1) La brochure est une publication qui n'excède pas 32 pages. — (2) Sont considérées comme réimpressions les publications répétant les éditions non seulement de l'année courante, mais aussi celles des années précédentes. Toute réimpression d'un imprimé est comptée comme une unité séparée.

ment de cette catégorie dans la R. S. F. S. R. — Le niveau de la culture étant devenu plus élevé, les ouvrages destinés aux masses sont numériquement en baisse.

En 1934 et 1935, 926 et 1419 ouvrages ont paru en *traduction russe* sur le territoire de l'U. R. S. S. Voici le détail :

TRADUCTIONS EN RUSSE

	1934	1935	
1. de l'anglais	243	386	+ 143
2. de l'allemand	348	382	+ 34
3. du français	111	185	+ 74
4. de l'ukrainien	19	41	+ 22
5. de l'italien	15	24	+ 9
6. du géorgien	0	19	+ 19
7. de l'arménien	0	17	+ 17
8. de l'espagnol	0	14	+ 14
9. du polonais	11	11	
10. du blanc-russe	3	11	+ 8
11. du japonais	0	8	+ 8
12. du persan	0	8	+ 8
13. du norvégien	0	7	+ 7
14. du danois	0	6	+ 6
15. du grec	0	6	+ 6
16. du hongrois	0	5	+ 5
17. d'autres langues	176	289	+ 113
Total	926	1419	+ 493

La statistique par matières indique, pour les traductions, des chiffres beaucoup plus élevés : 8313 en 1934, et 7996 en 1935. Cette différence provient apparemment du fait que les traductions en langue russe ne forment qu'une petite partie des traductions publiées dans l'U. R. S. S. Il faut, si l'on veut être complet — ce qui est l'ambition de la statistique par matières — tenir aussi compte de toutes les traductions faites du russe ou des diverses langues étrangères dans les nombreuses langues parlées sur le vaste territoire de l'U. R. S. S. En effet, la production littéraire de l'U. R. S. S. en 1935 a été publiée en 100 langues différentes, et celle de la R. S. F. S. R. en 93 langues (93 également en 1934, et 88 en 1933).

Les renseignements suivants ont trait aux *périodiques* de l'U. R. S. S. et de la R. S. F. S. R. :

REVUES DE L'U. R. S. S. D'APRÈS LA PÉRIODICITÉ :

	1934	1935	
1. Quotidiennes	0	0	
2. Bi- et trihebdomadaires	30	39	+ 9
3. Hebdomadaires, bimens.	239	263	+ 24
4. Mensuelles	587	622	+ 35
5. Autres revues	997	1167	+ 170
Total	1853	2091	+ 238

JOURNAUX DE L'U. R. S. S. D'APRÈS LA PÉRIODICITÉ :

	1934	1935	
1. Quotidiens	689	715	+ 26
2. Bi- et trihebdomadaires	3981	4444	+ 463
3. Hebdomadaires, bimensuels	894	2355	+ 1461
4. Mensuels	408	394	- 14
5. Autres journaux	4506	2092	- 2414
Total	10478	10000	- 478

REVUES DE LA R. S. F. S. R. D'APRÈS LA PÉRIODICITÉ :

	1934	1935	
1. Quotidiennes	0	0	
2. Bi- et trihebdomadaires	29	35	+ 6
3. Hebdomadaires, bimens.	200	215	+ 15
4. Mensuelles	421	499	+ 78
5. Autres revues	793	905	+ 112
Total	1443	1654	+ 211

JOURNAUX DE LA R. S. F. S. R. D'APRÈS LA PÉRIODICITÉ :

	1934	1935	
1. Quotidiens	492	436	- 56
2. Bi- et trihebdomadaires	3189	2910	- 279
3. Hebdomadaires, bimensuels	745	1577	+ 832
4. Mensuels	79	248	+ 169
5. Autres journaux	2772 ⁽¹⁾	1442	- 1330
Total	7277	6613	- 664

Les revues de l'U. R. S. S. ont été publiées en 1935 en 49 langues; celles de la R. S. F. S. R. (au cours de la même année) en 45 langues.

Les journaux de l'U. R. S. S. ont paru en 1935 en 62 langues.

Aussi bien dans l'U. R. S. S. que dans la R. S. F. S. R., on constate, de 1934 à 1935, une augmentation du nombre des revues et une diminution du nombre des journaux. Le tirage total de ces derniers est resté en 1935 à peu près le même qu'en 1934, ce qui implique une hausse du tirage de certains journaux. Seuls ont été dénombrés les journaux à parution continue; on a laissé de côté les feuilles de caractère épisodique publiées au cours de campagnes politiques. En 1935, 1069 de ces feuilles ont été éditées dans l'U. R. S. S. et 882 dans la R. S. F. S. R.

En sus des livres, brochures, revues et journaux, la Chambre du Livre a encore enregistré, en 1935, 1596 œuvres musicales tirées à 9 280 000 exemplaires, 12 844 000 feuilles d'impression, et 3618 estampes (portraits, affiches, reproductions de tableaux, cartes postales artistiques, etc.). Ces chiffres concernent l'U. R. S. S.

On achève en ce moment à Moscou une bibliothèque monumentale : la bibliothèque Lénine, qui pourra contenir onze millions de volumes. Douze salles de lecture sont déjà complètement aménagées et mises à la disposition du public (voir *Chronique* de la Société des Gens de lettres de France, numéro de février 1936, p. 157).

(1) Dans le *Droit d'Auteur* du 15 mars 1936, p. 30, 2^e col., nous avons indiqué le chiffre de 4167 sous la rubrique « autres journaux ». Ce chiffre a été ramené à 2772.

Tchécoslovaquie

Nous devons à l'obligeance de M. le Dr Jan Emler, directeur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Prague, les renseignements suivants, relatifs à la production littéraire tchécoslovaque en 1935. Que notre correspondant veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

La statistique par matières (classification décimale) est fondée sur le dépôt légal qui existe aux bibliothèques universitaires de Prague, de Bratislava, et à la bibliothèque d'étude à Olomouc (v. *Droit d'Auteur* du 15 mars 1934, p. 29, 3^e col., en note).

OUVRAGES ÉDITÉS EN TCHÉCOSLOVAQUIE :

	1934	1935	
0. Oeuvres générales	552	561	+ 9
1. Philosophie	150	96	- 54
2. Religion	497	477	- 20
3. Sciences juridiques et politiques	2648	2353	- 295
4. Philologie	173	193	+ 20
5. Mathématiques et sciences naturelles	372	289	- 83
6. Sciences appliquées	1023	999	- 24
7. Arts, sports, musique	1462	1408	- 54
8. Littérature	1985	2010	+ 25
9. Histoire et géographie	1096	832	- 264
Total	9958	9218	- 740

Voici les résultats des quatre années 1932 à 1935 :

1932 :	8 189	1934 :	9958
1933 :	10 077	1935 :	9218

Après le chiffre record de 1933, la production littéraire tchécoslovaque suit une courbe descendante qui s'explique aisément par la crise économique. De 1934 à 1935, trois classes seulement sur dix sont en augmentation (d'ailleurs très faible), tandis que les classes 3 (sciences juridiques et politiques) et 9 (histoire et géographie) perdent à elles seules 559 unités.

Les statisticiens tchécoslovaques distinguent en 1935 entre les *livres* (ouvrages de plus de 32 pages), les imprimés menus (ouvrages de 17 à 32 pages), les brochures (ouvrages de 5 à 16 pages) et les libelles (ouvrages de 4 pages au maximum) :

	1935
Livres	4544
Imprimés menus	1185
Brochures	2972
Libelles	517

Total 9218 ouvrages, dont 9138 ont été édités dans le pays et 80 à l'étranger.

Voici le classement par langues pour les deux années 1934 et 1935 :

	1934	1935
Ouvrages en langue tchèque	7126	6453 — 673
» » » slovaque	1229	901 — 328
» » » polonaise	19	27 + 8
» » » ruthène	68	70 + 2
» » d'autres langues slaves	17	23 + 6
» en langue allemande	1073	1371 + 298
» en langue anglaise	29	26 — 3
» » d'autres langues germaniques	9	7 — 2
» en langue française	59	55 — 4
» » » italienne	5	0 — 5
» » » espagnole	24	0 — 24
» » » latine	36	26 — 10
» d'autres langues romanes	5	17 + 12
» en langue magyare	240	233 — 7
» d'autres langues	10	7 — 3
» » espéranto	9	2 — 7
Total	9958	9218 — 740

Les chiffres totaux de 9958 et 9218 ouvrages englobent 501 et 581 traductions. On en trouvera ci-après le dénombrement d'après la langue de l'original:

Traductions	1934	1935
du slovaque	4	6 + 2
du russe	56	75 + 19
du ruthène	0	1 + 1
du bulgare	1	1
du serbo-croate	5	16 + 11
du slovène	4	8 + 4
du polonais	7	15 + 8
de l'allemand	122	101 — 21
de l'anglais	140	165 + 25
du hollandais	3	11 + 8
du suédois	9	4 — 5
du danois	3	6 + 3
du norvégien	3	3
du français	92	105 + 13
de l'italien	17	11 — 6
du roumain	4	4
de l'espagnol	2	5 + 3
du latin	8	19 + 11
du grec	7	1 — 6
du magyar	5	13 + 8
de l'arabe	2	2
du japonais	1	1
du chinois	0	1 + 1
du sanscrit	0	1 + 1
de l'hébreu	0	3 + 3
d'autres langues	6	3 — 3
Total	501	581 + 80

En outre, 130 traductions du tchèque ont été publiées en 1935; le chiffre de l'année 1934 ne nous est pas connu.

Des 711 (581 plus 130) traductions de 1935, 518 ont été publiées en tchèque, 79 en slovaque, 114 en d'autres langues.

Si l'on retranche du total de 1935 les traductions (711) et les rééditions (573), on obtient pour la production tchéco-slovaque autochtone le chiffre suivant :

Production totale	9218
Traductions plus rééditions	1284
Reste (production autochtone)	7934

Turquie (1)

Une nouvelle bibliographie turque a paru dans le courant de 1936. Cette pu-

(1) Source : Article de M. Joseph Stummvoll dans le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* du 10 septembre 1936, p. 784.

blication comprend les ouvrages parus pendant les six premiers mois de 1935:

	Janvier-fin juin 1935
Ouvrages parus à Ankara	155
» » à Istanbul	587
» » ailleurs	86
Total	828

Voici les résultats des années (complètes) 1928 à 1933 :

1928 : 53	1931 : 639
1929 : 396	1932 : 706
1930 : 680	1933 : 479

Si l'on admet que la production du second semestre de 1935 est à peu près égale à celle du premier semestre, l'augmentation est de plus de 100 % par rapport à l'année 1932 qui était jusqu'ici la plus forte.

Durant les mois de janvier à fin juin 1935, 118 *journaux* ont paru en Turquie, dont 43 quotidiens.

	Quotidiens	Non quotidiens
Ankara	6	2
Istanbul	15	7

Quant aux *revues*, elles étaient au nombre de 200 pendant le premier semestre de 1935 : 13 % paraissaient à Ankara, 67,5 % à Istanbul, 19,5 % en d'autres localités.

D'après une note reçue de M. Louis Schönrock, il y a en Turquie 180 maisons d'édition. Istanbul en compte 113, Ankara 18. Le reste (49) se répartit sur 33 localités. 90% des livres turcs sont édités à Istanbul.

Une loi turque concernant le dépôt légal oblige l'éditeur à déposer, dans les 15 jours consécutifs à la publication, cinq exemplaires de chaque œuvre auprès de l'administration locale de l'instruction publique.

Uruguay

M. Navarro Salvador a recueilli auprès de la Bibliothèque nationale de Montevideo les informations ci-après :

PRODUCTION LITTÉRAIRE DE L'URUGUAY

	1931	1932	1933
Livres	982	1006	1192
Brochures	610	330	531
Feuilles	43	11	74
Compléments	326	324	340
Total	1961	1671	2137

PÉRIODIQUES DE L'URUGUAY

Periodiques :	1931	1932	1933
1. Quotidiens	48	45	58
2. Trihebdomadaires	7	10	3
3. Bibehebdomadaires	52	47	52
4. Hebdomadaires	101	92	81
5. Bimensuels	40	37	28
6. Mensuels	118	98	87
7. Périodiques paraissant tous les deux mois	1	4	—
8. Autres périodiques	94	85	114
Total pour l'Uruguay	461	418	423
Ville de Montevideo	252	233	242

Le quotidien le plus lu du pays est l'*Uruguay*, qui atteint un tirage de 70 000

à 100 000 exemplaires. Viennent ensuite: *El Dia* avec 60 000 exemplaires et la *Tribuna Popular* avec 45 000 exemplaires (v. *Bulletin* de la Société suisse des éditeurs de journaux du 30 novembre 1936, p. 938).

ENREGISTREMENTS A L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

	1931	1932	1933
Musique	67	21	7
Beaux-arts	2	5	25
Autres matières	36	30	18
Total	105	56	50

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MONTEVIDEO

Publications reçues :	1931	1932	1933
Volumes	6 171	3 636	5 586
Brochures	1 704	835	1 065
Feuilles	60	59	79
Autres publications	422	378	468
Total des publications reçues	8 357	4 908	7 198
Lecteurs	46 628	59 224	47 884
Ouvrages consultés	58 122	76 837	69 045

Ce sont principalement les ouvrages des belles-lettres qui sont demandés : 17 634 en 1931; 20 390 en 1932; 16 086 en 1933.

Yougoslavie

M. Navarro Salvador s'est documenté très soigneusement sur la production littéraire yougoslave au cours des quatre années 1929 à 1932. A cet effet, il a demandé des informations aux deux grandes bibliothèques nationales de Belgrade (pour le territoire de la vieille Serbie) et de Ljubljana (pour les territoires ayant appartenu à l'ancienne monarchie austro-hongroise). Les résultats de son enquête s'expriment dans les chiffres ci-dessous :

STATISTIQUE DES OUVRAGES

	1929	1930	1931	1932
1. Livres imprimés dans le Royaume	2752	1735	1607	2586
2. Brochures imprimées dans le Royaume	?	483	447	498
3. Livres et brochures imprimés à l'étranger	58	156	142	140
Total	2810	2374	2196	3224

STATISTIQUE DES TRADUCTIONS

Traductions	1929	1930	1931	1932
1. du russe	27	90	86	124
2. d'autres langues slaves	21	55	44	56
3. de l'allemand	31	95	90	93
4. de l'anglais	18	61	57	46
5. du français	22	91	79	99
6. d'autres langues	24	75	52	50
Total	143	467	408	468

STATISTIQUE DES PÉRIODIQUES

Périodiques paraissant :	1929	1930	1931	1932
1. quotidiennement	74	175	178	59
2. au moins une fois par semaine	319	142	152	364
3. au moins une fois par mois	497	367	361	586
4. au moins une fois tous les trois mois	42	72	61	161
5. autres périodiques	148	342	358	225
Total	1080	1098	1110	1395

PRODUCTION GÉNÉRALE

	1929	1930	1931	1932
1. Livres et brochures	2810	2374	2196	3224
2. Périodiques . . .	1080	1098	1110	1395
Total général	3890	3472	3306	4619

M. Navarro Salvador s'est aussi donné la peine d'établir une statistique par langues :

Publications	1929	1930	1931	1932
1. dans les langues du pays	3747	3086	2936	4266
2. en russe	15	60	74	57
3. en d'autres langues slaves	11	71	57	23
4. en allemand	63	135	105	154
5. en anglais	3	8	27	9
6. en français	28	66	82	27
7. en d'autres langues	23	46	25	83
Total	3890	3472	3306	4619

A côté des données fournies par les Bibliothèques nationales de Belgrade et Ljubljana, notre collaborateur a encore consulté, pour les années 1931 et 1932, des rapports présentés par les imprimeurs du Royaume de Yougoslavie. Cette seconde source de statistique donne des résultats assez différents de ceux que nous avons reproduits.

STATISTIQUE DES IMPRIMEURS

	1931	1932
1. Livres et brochures	2540	1367
2. Périodiques	1194	930
Total général	3734	2297

L'écart entre les deux statistiques (des bibliothèques et des imprimeurs) est considérable surtout en 1932, où il atteint 2322 unités. Nous serions tentés d'accorder la préférence aux renseignements qui proviennent des bibliothèques.

CONCLUSION

Notre revue statistique de la production intellectuelle des divers pays en 1935 n'est peut-être pas tout à fait aussi étoffée que la précédente. Un État notamment, dont les données très détaillées avaient enrichi notre travail concernant l'année 1934, manque cette fois-ci à l'appel : c'est la Pologne. Nous nous plaignons à espérer que notre prochaine revue statistique contiendra de nouveau des renseignements sur les ouvrages et périodiques publiés dans ce pays. Le travail auquel nous allons mettre le point final passe en revue vingt-six pays. Comme toujours, un certain nombre de nos informations sont fragmentaires et ne permettent pas qu'on en tire des conclusions de quelque portée. Tel est, en particulier, le cas des notes publiées sur la République Argentine, l'Autriche, la Chine, la Colombie, le Mexique, la Turquie, l'Uruguay. En revanche, il est pos-

sible de comparer entre eux les résultats de 1934 et 1935 dans les seize pays suivants :

PRODUCTION LITTÉRAIRE

	1934	1935	
Allemagne ⁽¹⁾	20 852	23 212	+ 2360
Bulgarie	2 009	1 785	- 224
Danemark	3 188	3 243	+ 55
Espagne	2 566	3 246	+ 680
États-Unis	8 198	8 766	+ 568
France	15 399	16 201	+ 802
Grande-Bretagne	15 628	16 110	+ 482
Hongrie	3 920	3 246	- 674
Islande	285	267	- 18
Italie ⁽²⁾	11 431	11 502	+ 71
Pays-Bas ⁽³⁾	7 290	8 028	+ 738
Roumanie	4 619	5 924	+ 1305
Russie (U. R. S. S.) ⁽⁴⁾	43 587	42 698	- 889
Suède	2 784	2 869	+ 85
Suisse	1 965	1 952	- 13
Tchécoslovaquie	9 958	9 218	- 740

De 1934 à 1935, la production littéraire a augmenté dans dix pays et diminué dans six. L'Allemagne, la France et l'Italie figurent parmi les pays qui enregistrent une hausse, tandis qu'elles étaient en 1934 en baisse sur 1933. C'est surtout en Allemagne que la reprise est importante si l'on considère les chiffres absolus. Proportionnellement, l'augmentation de la Roumanie est encore plus remarquable. Le total des gains (7146) l'emporte de 4588 unités sur celui des pertes (2558). Le même phénomène s'était déjà produit en 1934 par rapport à 1933, mais il est plus accentué en 1935 par rapport à 1934. Peut-on l'interpréter comme un symptôme de convalescence économique ? On voudrait le croire. Dans tous les cas, la situation du monde semble avoir cessé de s'aggraver en ce qui concerne le marché du travail, de telle sorte que l'optimisme discret auquel nous nous étions abandonnés à la fin de notre dernière revue statistique (v. *Droit d'Auteur* du 15 mai 1936, p. 55, 1^{re} col.) n'était peut-être pas injustifié.

* * *

L'Institut international de coopération intellectuelle a dénombré et mentionné dans son *Index translationum*, pour l'année 1935, 6767 traductions. Voici les chiffres par pays (nous indiquons également les résultats de 1934) :

(1) Les chiffres de l'Allemagne s'appliquent à l'ensemble des territoires où la langue allemande est parlée. La production de l'Allemagne seule a été en 1934 de 17 762 ouvrages, et en 1935 de 19 650 ouvrages, en augmentation de 1888 unités sur l'année précédente.
 (2) Y compris les publications musicales avec et sans paroles. Les chiffres de la statistique italienne ne sont d'ailleurs pas complets.
 (3) Y compris les périodiques.
 (4) La production de la R. S. F. S. R., principal pays de l'U. R. S. S., a été en 1934 de 33 028 ouvrages, et en 1935 de 32 061 ouvrages. Diminution : 967.

Traductions parues	1934	1935
1. en Italie	779	957 (+ 178)
2. en Grande-Bretagne et aux États-Unis	636	772 (+ 136)
3. en France	546	766 (+ 220)
4. en U. R. S. S.	693	759 (+ 66)
5. en Pologne	612	653 (+ 41)
6. en Allemagne	400	558 (+ 158)
7. en Hongrie	404	468 (+ 64)
8. en Tchécoslovaquie	395	445 (+ 50)
9. en Espagne	462	437 (- 25)
10. en Suède	348	334 (- 14)
11. au Danemark	197	228 (+ 31)
12. en Norvège	183	211 (+ 28)
13. en Roumanie	190	179 (- 11)
Total	5845	6767 (+ 922)

Le nombre des traductions, qui avait baissé de 1933 à 1934, a augmenté assez sensiblement de 1934 à 1935. Dans trois pays seulement sur treize il a diminué, et encore très peu, puisque le total des pertes ne dépasse pas 50 unités. On doit se réjouir de cette tendance plus marquée à faire connaître les œuvres d'un pays à l'autre par la traduction : c'est une forme de coopération propre à rapprocher intellectuellement les peuples et à affirmer leur solidarité dans la paix.

Les chiffres de l'*Index translationum* ne concordent en général pas avec ceux que nous avons empruntés aux statistiques nationales. Le tableau suivant révèle, pour certains pays, de notables différences :

TRADUCTIONS PUBLIÉES EN 1935 :

	Index translationum	Statistique nationale
1. Espagne	437	650
2. Grande-Bretagne	412	442
3. France	766	834
4. Hongrie	468	503
5. Italie	957	1173
6. Roumanie	179	189
7. Russie (U. R. S. S.)	759	1419
8. Tchécoslovaquie	445	581

Pour les huit pays susindiqués, les résultats de la statistique nationale sont plus élevés que ceux de l'*Index translationum*. Nous inclinons à penser que les rédacteurs de ce périodique ne sont probablement pas encore arrivés à dénombrer toutes les traductions qui paraissent dans les États visés par leurs recherches.

* * *

Le journal *World's Press News*, du 30 juillet 1936, publie une intéressante information sur le nombre des journaux quotidiens qui paraissent dans certaines villes :

Buenos-Aires	30	quotidiens pour	2 268 000 hab.
Moscou	17	»	» 3 663 300 »
Londres	15	»	» 4 396 800 »
New-York	12	»	» 6 930 400 »
Zurich	7	»	» 339 000 »
Innsbruck	3	»	» 55 000 »
Cardiff	2	»	» 223 600 »

* * *

Le triomphe de la radiodiffusion dans le monde s'affirme d'année en année. Le tableau ci-dessous ⁽¹⁾ donne le nombre des licences de réception accordées dans quinze pays européens au 1^{er} janvier 1937 :

	1 ^{er} janv. 1935	1 ^{er} janv. 1936	1 ^{er} janv. 1937
Grande-Bretagne . . .	6 780 569	7 403 109	7 960 573
Allemagne . . .	6 142 921	7 192 952	7 757 205 ⁽²⁾
France . . .	1 730 248	2 625 677	3 218 541
Pays-Bas . . .	909 127	946 844	989 115
Suède . . .	733 190	834 143	944 487
Tchécoslovaquie . . .	689 475	847 955	928 112
Belgique . . .	603 860	746 395	890 323
Pologne . . .	374 047	491 823	677 404
Danemark . . .	568 175	609 226	652 255
Italie . . .	421 489	530 000	625 350
Autriche . . .	527 295	560 120	593 815
Suisse . . .	356 866	418 499	464 332
Hongrie . . .	340 117	352 907	365 354
Norvège . . .	157 434	191 378	240 251
Lettonie . . .	64 567	82 175	96 331

RÉPARTITION PAR MILLE HABITANTS

	1 ^{er} janv. 1935	1 ^{er} janv. 1936	1 ^{er} janv. 1937
Danemark . . .	161,7	173,4	185,6
Grande-Bretagne . . .	154,0	168,1	180,8
Suède . . .	120,1	136,6	154,7
Pays-Bas . . .	132,4	137,9	144,1
Allemagne . . .	98,4	115,2	124,2
Belgique . . .	80,9	100,02	119,3
Suisse . . .	87,7	102,8	114,2
Autriche . . .	78,8	83,7	88,8
Norvège . . .	56,0	68,1	85,4
France . . .	43,9	66,6	81,6
Tchécoslovaquie . . .	47,8	58,8	64,4
Lettonie . . .	33,9	43,2	50,6
Hongrie . . .	39,5	41,0	42,4
Pologne . . .	12,3	16,1	22,3
Italie . . .	10,2	12,6	14,9

Nous admettons que les statistiques ci-dessus concernent non seulement les appareils de télégraphie sans fil, mais aussi ceux de télédiffusion par fil ⁽³⁾, qui obtiennent en ce moment un vif succès, notamment en Suisse et en Allemagne. Le mot «*Rundspruch*», employé dans la publication en langue allemande qui nous sert de source, nous fortifie dans cette idée.

Nouvelles diverses

L'entrée de la Lettonie dans l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques

A la date du 15 mai 1937, l'entrée de la Lettonie dans l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires

⁽¹⁾ Voir le rapport de gestion de la *Radiogenossenschaft Bern*, année 1936, p. 27.

⁽²⁾ D'après le *Journal des télécommunications* de janvier 1937, p. 19, les licences délivrées en Allemagne étaient à fin décembre 1936 au nombre de 8 167 957. L'Allemagne aurait donc dépassé la Grande-Bretagne.

⁽³⁾ Ou de *câblodiffusion*, selon le terme proposé par le Bureau de l'Union internationale des télécommunications dans le *Journal des télécommunications* de janvier 1937, p. 23.

et artistiques devient effective. On se rappelle que par note du 3 décembre 1936 (publiée par le *Droit d'Auteur* du 15 janvier 1937, p. 4), le Département politique de la Confédération suisse avait annoncé aux Pays contractants l'accession de la Lettonie à la Convention de Berne révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928. Cette accession avait lieu sous la réserve consentie par l'Acte de Rome aux nouveaux adhérents : à l'article 8 du texte conventionnel actuel était substitué, pour les traductions en langue lettone, l'article 5 de la Convention de Berne primitive de 1886, dans la version adoptée à Paris en 1896. En conséquence, la Lettonie s'obligeait à protéger le droit de traduction, en ce qui touche la langue du pays, seulement dans les limites tracées par la Conférence de Paris, solution également choisie par d'autres pays où l'Acte de Rome est applicable (État libre d'Irlande, Yougoslavie).

En général, l'entrée d'un pays dans notre Union devient effective « un mois » après l'envoi de la notification faite « par le Gouvernement de la Confédération suisse aux autres pays unionistes ». C'est le principe posé par l'article 25, alinéa 3, de la Convention signée à Rome, laquelle permet cependant aussi au pays adhérent d'indiquer une date postérieure, auquel cas c'est cette dernière date qui sera déterminante. La Lettonie a usé de cette faculté parce que, d'après les informations reçues, elle avait l'intention de faire coïncider son entrée dans l'Union avec la mise en vigueur d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur (v. *Droit d'Auteur* du 15 janvier 1937, p. 5, 1^{re} col.). Nous ne manquerons pas de publier celle-ci, lorsque nous l'aurons reçue. Elle abrogera l'ancienne loi russe du 20 mars 1911 (v. *Droit d'Auteur* du 15 juillet 1911, p. 86), qui était demeurée en vigueur dans la République lettone.

Nous souhaitons à la Lettonie une cordiale bienvenue dans notre Union qui compte désormais quarante-et-un pays contractants.

Bibliographie

OUVRAGE NOUVEAU

COPYRIGHT PROTECTION THROUGHOUT THE WORLD, par *Leo G. Kœpfle*, conseiller au Department of Commerce des États-Unis, Bureau of foreign and domestic Commerce.

M. Leo G. Kœpfle a entrepris de publier dans l'*Industrial Property Bulletin* du Département du commerce des États-

Unis d'Amérique les textes qui régissent le droit d'auteur dans le monde entier. C'est une entreprise hautement méritoire, qui rappelle le recueil de Röthlisberger, *Urheberrechts-Gesetze und -Verträge*, paru en troisième édition chez Hedeler à Leipzig, en 1914. De telles compilations, où la science et le dévouement trouvent à s'employer et à se soutenir mutuellement, rendent de grands services : c'est pourquoi nous tenons à féliciter M. Kœpfle de l'œuvre à laquelle il vient d'attacher son nom.

La première partie du travail est consacrée au régime international du droit d'auteur. M. Kœpfle envisage naturellement d'abord les relations entre les États-Unis d'une part et les autres pays d'autre part. Il énumère toutes les proclamations établissant la réciprocité avec les différents États, soit pour l'ensemble des dispositions légales concernant le droit d'auteur, soit pour toutes les dispositions à l'exception de celles qui ont trait aux droits musico-mécaniques (art. 1^e). D'un résumé établi par l'auteur, il ressort que les États-Unis n'ont pas de relations de droit d'auteur avec les pays suivants : Lettonie, Lithuanie, Turquie, Russie, Iran (Perse), Égypte, Bolivie, Colombie, Vénézuéla, Bulgarie, Estonie, Inde, Liechtenstein. On voit que le régime des accords bilatéraux embrasse un très grand nombre de pays. En outre, il ne faut pas oublier que les États-Unis ont également adhéré à la Convention plurilatérale de Mexico, du 27 janvier 1902, et de Buenos-Aires, du 11 août 1910. M. Kœpfle reproduit d'autre part la Convention de Berne dans ses différentes versions (de 1886, 1896, 1908, 1928), avec les tableaux des réserves stipulées sous les deux régimes de Berlin et de Rome.

Les parties II à VII du recueil de M. Kœpfle sont consacrées aux divers pays. Un fascicule tout entier (de 175 pages) traite de l'Empire britannique, un autre s'occupe des républiques américaines, trois sont réservés à l'Europe (Europe occidentale, Europe centrale, Europe orientale), un septième et dernier embrasse le proche Orient, l'Extrême-Orient, l'Afrique, l'Asie, Surinam et Curaçao. Ainsi, la législation mondiale en matière de propriété littéraire et artistique est passée en revue par un esprit informé, consciencieux et laborieux.

OUVRAGE REÇU

PROPRIETÀ LETTERARIA ED ARTISTICA, par *Luigi di Franco*. Un volume de 176 pages, 16,5×25 cm. Milano 1936. Società editrice Libreria, via Ausonio 22.